

Que faire du placenta après l'accouchement ?

Question : Est-il vrai qu'après avoir accouché la femme doit faire enterrer son placenta ?

Réponse : Pour ce qui est de cette question, cette pratique est effectivement courante dans de nombreux endroits du monde, comme c'est le cas ici, à l'île de la Réunion. J'ai essayé de chercher des Hadiths faisant allusion à ceci, mais je n'ai pu en trouver. Cependant, je pense que cette pratique a été établie par raisonnement analogique à partir de certains textes juridiques. Ainsi, les ouvrages de Fatâwas de l'école hanafite mentionnent qu'il y a trois choses qu'il est recommandé d'enterrer: les cheveux, les ongles et le sang. Cela est par ailleurs confirmé par certains Hadiths. Mon humble opinion est donc que des savants ont déduit à partir de cette règle qu'il serait aussi recommandé d'enterrer le placenta. Il y a même un passage cité dans l'ouvrage « as sirâdjoul wahhâdj » qui dit que tout élément qui s'est détaché du corps humain doit être enterré.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<https://muslimfr.com/que-faire-du-placenta-apres-laccouchement/>